



De la symbolique à l'action : Les défis et les perspectives du mandat de la RDC au Conseil de sécurité

Actualité législative publié le **04/06/2025**, vu **184 fois**, Auteur : [YAV & ASSOCIATES](#)

La RDC a été élue membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour l'exercice 2026-2027, après l'avoir été durant les années 1982–1983 et 1990–1991. Pour quoi faire ?

Les faits : C'est la fête, car la RDC a été élue membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour l'exercice 2026-2027, avec 183 de voix sur 187 votants et siègera à partir du 1^{er} janvier 2026. Cette élection de la RDC ne doit pas se limiter aux « hourras » ni à une victoire symbolique. Il faut des actions internes et externes - même sans veto - car, ce mandat représente une opportunité stratégique. *Mais comment le faire ?*

En Droit : Le Conseil de sécurité de l'ONU constitue l'organe central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Composé de 5 membres permanents dotés du pouvoir de veto et de 10 membres non permanents élus pour 2 ans, il assure une représentation globale tout en révélant certaines limites structurelles, notamment en termes de représentativité géographique. La Charte des Nations Unies confère à l'ensemble des membres, en particulier aux non permanents, une mission à la fois consultative et décisionnelle, garantissant l'intégration de perspectives variées dans la formulation des politiques de sécurité collective. Ne disposant pas du pouvoir de veto réservé aux Les membres permanents, ils jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de résolutions et dans la conduite des débats. Leur contribution est juridiquement significative : elle permet de porter des points de vue souvent négligés dans les votes majoritaires et d'encourager un consensus essentiel à la légitimité des décisions prises. En intervenant de manière constructive, ils facilitent l'adoption de mesures contraignantes et de sanctions adaptées aux situations conflictuelles, tout en agissant comme médiateurs et catalyseurs de réformes institutionnelles. Par ce biais, ils contribuent à une amélioration progressive du système international, inscrit dans le respect du droit et dans une vision multilatérale de la sécurité.

La RDC, forte de ses précédentes expériences au Conseil durant les années 1982–1983 et 1990–1991, se voit réélue pour la période 2026-2027. Cette récente élection au Conseil de sécurité, après plusieurs décennies, vient réaffirmer l'importance stratégique et le rôle essentiel que la RDC se propose de jouer dans la promotion de la paix, de la justice, du développement et du multilatéralisme. Ce mandat revêt une importance stratégique et symbolique, permettant au pays d'exprimer la voix de l'Afrique dans un contexte global et de mettre en lumière les défis sécuritaires spécifiques, notamment dans l'Est du territoire. L'élection offre à la RDC une plateforme pour promouvoir, sur la scène internationale, une politique de paix et de développement fondée sur une coopération renforcée avec les instances régionales et internationales. Ce mandat incite également le pays à traduire cet honneur en actions concrètes et à impulser des réformes structurelles indispensables pour renforcer la gouvernance sécuritaire.

En définitive, l'engagement résultant de cette élection impose à la RDC de transformer son mandat en initiatives effectives en vue d'un ordre international plus stable et pacifique, effectivement. La dynamique ainsi instaurée par ce mandat ne doit pas se limiter à une simple représentation, mais s'inscrire dans une logique de coopération internationale et de réformes concrètes pour répondre aux défis sécuritaires tant internes qu'externes. La RDC se trouve ainsi appelée à conjuguer sa légitimité sur la scène internationale avec des actions déterminantes sur son territoire, dans une perspective de renforcement du multilatéralisme et de prévention des conflits. Ce double enjeu, à la fois diplomatique et opérationnel, constitue le socle d'un engagement résolu pour instaurer un ordre sécuritaire plus juste et pérenne. Ainsi, la véritable victoire résidera dans sa capacité à transformer ce mandat en actions concrètes pour le bien-être de sa population et pour un ordre international plus équilibré. Pour cela, *les valeurs d'un État de Droit et démocratique doivent être respectées et non violentées comme cela semble être le cas !*

Me Joseph YAV KATSHUNG